



Contravention place handicapée

Par **remi59000**, le **12/04/2012** à **12:13**

Bonjour, je vous écris car j'ai reçu une contravention pour stationnement sur place handicapée. Je conduisais mon papa qui a la carte européenne mais j'ai oublié de la mettre dans la précipitation pour l'aider à descendre de voiture. Puis je conteste en leur expliquant et en faisant une photocopie de la carte européenne ? ou mieux vaut-il dire que je l'avais mise (et mentir sans pouvoir le prouver ...) ? Le pv a été adressé à ma mère car la voiture est à son nom, or elle a renvoyé le pv en mettant mon nom (son fils), dans les délais légaux de contestation, est-ce que je risque d'avoir une amende majorée lorsqu'ils vont me la renvoyer ? Enfin si je conteste et que c'est refusé, est-ce que je dois payer 135 euros ou est-ce que c'est plus cher ?

Par **alterego**, le **12/04/2012** à **13:37**

Bonjour, Vous pouvez contester en justifiant que votre papa est titulaire de la carte européenne d'handicapé l'autorisant à stationner sur les emplacements réservés, que vous l'accompagniez. Rappelez, au besoin, qu'une personne transportant ou accompagnant une personne titulaire de la carte de stationnement est aussi autorisée à stationner sur un emplacement réservé, " la carte européenne permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne d'utiliser les places de stationnement réservées ". A la décharge de l'agent verbalisateur, comment aurait-il pu deviner que c'était le cas ? Cordialement

Par **Tisuisse**, le **12/04/2012** à **17:32**

Bonjour,rrrnJ'espère que l'OMP sera indulgent car ce qui est verbalisable c'est le "défaut" (en droit : l'absence) du macaron GIG-GIC visible de l'extérieur.